

**Finances**

**REF : DAF2016033**

**Signataire : JB**

Séance du Conseil Municipal du 15/09/2016

RAPPORTEUR :      Anthony DAGUET

**OBJET :      Nouvelle affectation du résultat du compte administratif 2014 du budget annexe du SSIDPAAH**

**EXPOSE :**

Le budget annexe du SSIDPAAH est réglementé par l'instruction budgétaire et comptable M22. Cette instruction prévoit une affectation du résultat en deux temps :

- en n+1, la Commune délibère l'affectation du résultat du compte administratif de l'exercice n ;
- en n+2, l'Autorité de tarification notifie à la Commune sa décision d'affectation du résultat de l'exercice n : si cette décision est différente de la délibération prise par la commune 1 an auparavant, la commune doit délibérer de nouveau pour se conformer à cette décision.

Dans sa délibération n° 149 du 25 juin 2015, le Conseil municipal de la Ville d'Aubervilliers a affecté le résultat du CA 2014 du budget annexe du SSIDPAAH comme suit :

	001-Adultes handicapés	002 -Personnes âgées
Excédent affecté à la réserve de compensation (compte 10686)	33 516,73 €	10 157,15 €

Par courrier en date du 28 juin 2016, l'Autorité de tarification a décidé de l'affectation du résultat 2014 du budget annexe du SSIDPAAH comme suit :

	001 – Adultes handicapés	002 – Personnes âgées
Excédent affecté à la réduction des charges d'exploitation (compte 110)	30 458,24 €	
Excédent affecté à l'investissement (compte 10682)		10 157,15 €

A noter que la revalorisation du résultat du CA 2014 du service 001 « Adultes handicapés » est due à la nouvelle affectation des résultat du CA 2012 et du CA 2013 de ce même service.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal de se conformer à la décision de l'Autorité de tarification.

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS**

Nombre de Membres composant :  
Le Conseil Municipal : .....49

En exercice :..... 49

Présents :..... 40

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 15 SEPTEMBRE 2016**

**L'AN DEUX MILLE SEIZE, le 15 septembre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 05 Septembre 2016, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Mériem DERKAOUI, Maire d'Aubervilliers.**

**PRESENTS :**

MM. DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, Mmes VALLY Sophie, CHERET Magali, M. KAMALA Kilani, Mme TLILI Leïla, M. MONINO Jean-François, Mme GRARE Laurence, M. BENKHELOUF Boualem, Mme MARINO Danielle, M. KARROUMI Sofienne, Mmes PEJOUX Claudine, NEDELEC Soizig, MERCADER Y PUIG, M. RUER Marc. Adjointes au Maire,

MM. CECCOTTI-RICCI Roland, TLILI Mohamed Fathi, BEAUDET Pascal, LE HYARIC Patrick, Mme DUCATTEAU Sylvie, MM. PLEE Eric, WOHLGROTH Antoine, ROZENBERG Silvère, Mme LE MOINE Sandrine, M. KADDOURI Nourredine, Mmes REDOUANE Wassila, FAGARD Alice, MM. SANON Guillaume, GARNIER Daniel, Mme YONNET Evelyne, M. HAFIDI Abderrahim, Mme KHELAF Djamila, MM. AIT-BOUALI Omar, VANNIER Jean-Yves, LOGRE Benoît, ZAIRI Rachid, Mme LENZI Ling, M. BIDAL Damien, Mme LENOURY Nadia Conseillers Municipaux et \*Conseillers Municipaux délégués,

**POUVOIRS :**

Mme KOUAME Akoua Marie	Représentée par : M. KADDOURI Nourredine
M. CHOUDER Fethi	Représenté par : M. BENKHELOUF Boualem
M CHIBAH Salah	Représenté par : Mme VALLY Sophie
Mme MBONDO Thérèse	Représentée par : Mme MERCADER Y PUIG
Mme RABAH Hana	Représentée par : M. KARROUMI Sofienne
M. RACHEDI Hakim	Représenté par : M. AIT-BOUALI Omar

Mme Nadia LENOURY représentée par M. Damien BIDAL à partir de la question n°150

Absents : Mme MILLA Josiane, M. ZORGANI Mourad, Mme ALVES Presilya.

**Secrétaire de séance : M. KARROUMI Sofienne**

## Direction Générale des Ressources / Direction des Finances et du contrôle de gestion

## Finances

REF : DAF2016033

Signataire : JB

**OBJET : Nouvelle affectation du résultat du compte administratif 2014 du budget annexe du SSIDPAAH****LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé de Mme la Maire,

Vu le code de l'action sociale et des familles,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M22,

Vu le compte administratif 2014 du budget annexe du SSIDPAAH (service de soins infirmiers à domicile pour personnes âgées et adultes handicapés),

Vu la délibération n° 149 du Conseil municipal du 25 juin 2015 relative à l'affectation du résultat du compte administratif 2014 du budget annexe du SSIDPAAH,

Vu le courrier du 28 juin 2016 de l'Autorité de tarification relatif à la Campagne budgétaire 2016,

A la majorité, Mme LENZI, et M. BIDAL ayant voté contre.

**DELIBERE :****CONSTATE** que le compte administratif 2014 du SSIDPAAH présente un résultat global d'exploitation excédentaire de 40 615,39 € ainsi réparti :

- activité relative aux « adultes handicapés » : déficit de 30 458,24 €
- activité relative aux « personnes âgées » : excédent de 10 157,15 €

**DECIDE** de réaffecter le résultat du compte administratif 2014 du SSIDPAAH, conformément à la demande de l'ARS, de la manière suivante :

	001 – Adultes handicapés	002 – Personnes âgées
Excédent affecté à la réduction des charges d'exploitation (compte 110)	30 458,24 €	
Excédent affecté à l'investissement (compte 10682)		10 157,15 €

Reçu en préfecture le : 16/09/2016

Publié le : 16/09/2016

Certifié exécutoire le : 16/09/2016

L'adjoint délégué  
Féthi CHOUDER

L'adjoint délégué  
Féthi CHOUDER